

Checklist - Plan de prevention

Cadrer une intervention d'entreprise exterieure sur un site en exploitation, cote proprietaire / exploitant.

Liste de controle pedagogique. Elle ne remplace pas les articles R.4512-6 et suivants du Code du travail, ni l'analyse de risques propre au site.

Mise a jour : 2026-09-17

Fiche liee : /procedures/plan-de-prevention

AVANT LA VISITE

[] Nature des travaux et effectifs communiquees par l'entreprise
-> Y compris sous-traitants.

[] Pieces du site preparees (consignes, plans, DTA si pertinent)
-> A presenter lors de la visite.

[] Interlocuteur exploitant nomme pour la visite
-> Qui connait reellement la zone.

VISITE ET ANALYSE

[] Visite prealable commune realisee sur zone
-> Pas de PdP signe depuis un bureau.

[] Risques lies a l'interference recenses
-> Coactivite avec l'exploitation + autres entreprises.

[] Mesures de prevention ecrites et realistes
-> Acces, consignations, EPI, horaires...

[] Autorisations / permis specifiques identifies
-> Permis de feu, consignations, etc.

FORMALISATION

[] PdP date, signe des deux parties
-> Avant demarrage des travaux.

[] Information des salaires / intervenants prevue

-> Le document ne suffit pas seul.

[] Modalites de mise a jour si le chantier evolue

-> Nouveau risque = revue.

[] Archivage cote proprietaire / exploitant

-> Preuve en cas de controle ou sinistre.